



### LICENCE AYANT-DROIT SAISON 2022/2023

#### INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom  Prénom

Né(e) le :

N° Licence :

Adresse :

Code Postal :      Localité :

- Membre du Comité de Direction       Délégué       Membre Honoraire  
 Membre du Commission Régionale       Observateur       Arbitre Honoraire  
 Médecin Fédéral       Administration       Presse  
 Formateur occasionnel

Tout membre de la Ligue (Comité de Direction, Commission régionale, Médecin Fédéral, Délégué, Observateur, arbitre honoraire et membre honoraire...) doit s'acquitter d'une cotisation. Pour la saison le montant est fixé à **27,00 €** pour les membres actifs et **13.50 €** pour les membres honoraires et la presse. En retour, il est délivré une licence « ayant droit ».

Merci de renseigner le présent document et de nous le retourner, accompagné de votre règlement (chèque établi à l'ordre de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine) au siège social de Puymoyen (cf. adresse ci-dessous).

Cotisation 27,00 € ou 13,50 € pour les membres honoraires et la presse  
(une licence par personne)

joindre une enveloppe timbrée avec adresse pour envoi licence ou possibilité retrait Ligue

Date	Signature
<input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	